



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 AOÛT 2022

Le conseil municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 24 août 2022, s'est réuni le 31 août 2022, à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T, Gouault M., Gouault Ph., Guillaume M., Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sigoigne J., Vail A., Verney G.

Absents excusés et représentés :

Madame Annick HUBERT a donné pouvoir à monsieur Marin GUILLAUME

Madame Isabelle GERMOND a donné pouvoir à monsieur Olivier POTTS

Madame Véronique CORLÉ a donné pouvoir à madame Martine BIFFARD

Madame Ophélie GOUDET a donné pouvoir à madame Catherine BOUCAULT

Monsieur Patrick LENAERTS a donné pouvoir à monsieur Pascal PECCHIOLI

Madame Georgica SORESCU-HINGUE a donné pouvoir à madame CLARENC

Madame Valérie TASSE-CARRY a donné pouvoir à monsieur Daniel PISTOLI

Absent excusé :

Madame Joëlle MASSOLA

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre d'absents non représentés : 1

Ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Terrain multisports,
- Approbation du Rapport 2021 sur la Qualité du service public de l'eau potable du SIAEP de Nocé,
- Revalorisation du point – concours des Maisons Fleuries de Nocé,
- Sécurité du bourg de Nocé,
- Point sur les travaux de la Maison des Assistantes Maternelles,
- Convention avec la Fondation du Patrimoine pour le Moulin Blanchard,
- Prise en charge du loyer d'habitation du médecin et décision modificative,
- Organisation du repas des aînés,
- Questions orales.

1° Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du 29 juin 2022 est approuvé à 14 voix pour et 3 voix contre.

2° Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Catherine Boucault est désignée pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

3° Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2021 de l'eau potable du SIAEP de Nocé

RPQS 2021 communiqué avec la note préparatoire aux conseillers municipaux le 29 août 2022

Monsieur Gérard OLIVIER, conseiller municipal et président du SIAEP de Nocé a présenté à l'assemblée les principaux indicateurs du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'alimentation en eau potable du SIAEP de Nocé et des territoires de Dorceau et de Rémalard établi conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dont voici quelques indicateurs du RPQS du SIAEP de Nocé :

- Nombre d'habitants desservis au 31/12/2021 : 5 386 (5 451 au 31/12/2020)
- Nombre d'abonnés au 31/12/2021 : 3 239 (3 218 au 31/12/2020)
- Consommation moyenne par abonné : 125,53 m³ au 31/12/2021 (104,92 m³ au 31/12/2020)
- Rendement du réseau : 74.2 % au 01/01/2020 et 88.9 % au 01/01/2021
- Durée d'extinction de la dette : 2.9 années
- Tarification :

Part collectivité :

- Part fixe : 33.35 € H.T. au 01.01.2021 et 40 € au 01.01.2022
- Part proportionnelle : 0.506 €/m³ au 01.01.2021 et 0.600 € au 01.01.2022

Part du délégataire :

- Part fixe : 40.76 € au 01.01.2021 et 42.12 € au 01.01.2022
- Part proportionnelle : 0.576 €/m³ au 01.01.2021 et 0.592 €/m³ au 01.01.2022

Redevance Agence de l'Eau :

- Prélèvement sur la ressource en eau : 0.0867 €/m³ au 01.01.2021 et 0.0312 €/m³ au 01.01.2022
- Pollution domestique : 0.3 € / m³ au 01.01.2021 et 0.3 €/m³ au 01.01.2022

⇒ **Soit, un tarif du m³, pour une facture de 120 m³, de 2.20 € le m³ au 01.01.2021, et 2.33 € /m³ au 01.01.2022**

Monsieur OLIVIER a expliqué que le prix de l'eau était différent entre le syndicat historique de Nocé et l'extension sur les communes de Sablons sur Huisne, Rémalard et Cour Maugis sur Huisne et que le lissage du prix de l'eau potable sera fait en 2025 sur l'ensemble des communes.

Le réseau d'eau potable s'est amélioré depuis cette extension mais restent à améliorer l'indice de déperdition et la protection des sources et forages. Il constate de plus en plus d'impayés d'eau.

L'état de la réserve d'eau est bon sur le Gravier et la Germondière malgré une baisse de 30 cm sur le Gravier. A plus long terme, lorsque le forage de la Gare sera mis en service, la liaison avec Cour Maugis sur Huisne pourra revenir vers la Germondière, le Gravier et alimenter notamment la zone de Nocé. Le prix de l'eau risquera d'augmenter à nouveau l'année prochaine en raison de l'augmentation du prix de l'électricité.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité des votants d'adopter le rapport 2021 présenté, Gérard Olivier et Thierry Corbin, président et vice-président du SIAEP de Nocé n'ayant pas pris part au vote.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

4° Terrain multisports de Nocé

Compte-rendu du groupe de travail du 6 juillet et plans de l'état actuel et projeté communiqué aux conseillers municipaux avec la note préparatoire

Madame Agnès Vail a rappelé la rencontre du 6 juillet entre le SDIS (service départemental d'Incendie et de Secours) représenté par monsieur Bruno Guerlesquin et monsieur Fouilleul, responsable infrastructure et les élus suivants Pascal Pecchioli, Daniel Pistoli, Patrick Lenaerts et elle-même.

Monsieur Jérôme Sigoigne a effectué le relevé des parcelles fin juillet avec des limites de propriété estimées qui seront officialisées par un géomètre-expert. Le SDIS a donné il y a 15 jours son accord de principe pour cet aménagement nouveau, la réponse définitive intervenant lors de la commission d'octobre. Patrick Lenaerts gèrera l'implantation des équipements.

L'espace multisports bénéficiera d'un gain de terrain et en contrepartie l'espace du SDIS sera réaménagé, la commune continuant à l'entretenir.

Le SDIS a besoin d'un espace fonctionnel, opérationnel, sans entretien ni servitudes et de 25 m pour effectuer les manœuvres des camions. Il a donné un avis favorable à un échange de surfaces. Il bénéficiera d'un agrandissement du terrain herbeux nécessaire à la convivialité de l'équipe et l'ajout de places de stationnement dans le prolongement. avec retrait des cellules de stockage du sel hivernal. Les places de parking situées dans le passage de sortie des camions seront retirées, la sortie sera élargie rue Jacques Laporte (6 mètres) avec visibilité, sécurisation des scolaires avec ajout de passages piétons, installation de ralentisseurs avant et après le carrefour, possibilité d'un plateau à 3 axes et haies rabattues à 1 mètre dans le virage.

Une réflexion est portée sur la condamnation des containers semi-enterrés, l'accès et le remplacement du compteur d'eau.

La commune va récupérer la sortie actuelle du SDIS pour agrandir le boulodrome et entreposer du matériel.

L'étude continue avec chiffrage des travaux d'aménagement de la voirie, du terrassement pour octobre afin de solliciter des aides.

Patrick Rivière a indiqué qu'il avait évoqué une étude globale sur l'aménagement du haut du bourg de Nocé qui pourrait être menée en parallèle de ce dossier et une réflexion sur l'utilisation des réserves foncières actuelles classées en zone constructible. Il lui est répondu qu'une réflexion sera portée l'année prochaine car l'urgence est de solliciter dès maintenant les aides notamment celle dénommée « Plan 5000 petits équipements » dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 d'une part, et le comité des fêtes de Nocé utilise déjà cet espace pour ses activités festives d'autre part.

Le terrain de football de Nocé sera utilisé par le club de football de Berd'huis qui l'a sollicité et sera nommé stade Jean Rouault.

5° Revalorisation du point pour le concours des Maisons Fleuries de Nocé

Les prix décernés par le jury des Maisons Fleuries de Nocé sont calculés ainsi qu'il suit :

- chaque juré attribue une note de 1 à 10 pour le fleurissement et l'esthétique,
- la somme des points obtenus détermine le vainqueur.

Monsieur le Maire a proposé, avec un budget dédié à cette opération de 1 200 €, d'augmenter le point actuel de 0,70 € et de le passer à 0,85 €, celui-ci n'ayant pas été revalorisé depuis plusieurs années d'une part et pour récompenser les personnes qui ont fait un effort de fleurissement d'autre part.

Philippe Gouault explique qu'avec la sécheresse de cette année, les maisons ont été moins fleuries donc moins de points ont été attribués.

Daniel Pistoli a suggéré l'apposition de plaques sur les plus belles maisons fleuries et a évoqué d'autre part, l'idée de préparation des parterres par les employés communaux suivie de la plantation par les habitants.

Il a été également évoqué d'étendre à l'avenir ce concours à l'ensemble des communes historiques.

Mélanie Gouault a proposé que ce concours soit porté par des citoyens avec un jury composé exclusivement de citoyens. Monsieur le maire a rappelé que ce concours était à l'origine à l'initiative de la commune de Nocé.

Le conseil municipal a donné un avis favorable à la proposition du maire, fixant ainsi le point à 0,85 € en 2022.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

6° Sécurité du bourg de Nocé

Compte-rendu n°2 d'Orne Métropole communiqué avec la note préparatoire aux conseillers municipaux le 29 août 2022

Monsieur Olivier Potts, maire délégué de Nocé, a présenté les résultats des comptages réalisés par Orne Métropole, du 14 au 22 juin 2022 :

Axe RD9, Nocé vers la Madeleine

Environ 600 véhicules/jour, soit 60 véhicules/heure en pointe dont 570 VL et 30 PL.

85 % du trafic roule en-dessous des 50 km/h.

Ces données sont confirmées par les vitesses enregistrées par le radar pédagogique. Celui-ci ajoute les grands excès de vitesse (« record » à 138 km/h en avril), avec environ 40 dépassements des 70 km/h par semaine, en très grande majorité dans le sens sortant.

Axe RD203, Saint Jean / Verrières

Environ 425 véhicules/jour, soit 40 véhicules/heure en pointe dont 410 VL et 15 PL.

85 % du trafic roule en-dessous de 53 km/h.

Depuis l'installation d'écluses provisoires sur la R.D.9, la vitesse des véhicules a diminué.

La bande roulante est passée à 4.20 m pour faciliter le passage des engins agricoles à la demande d'agriculteurs.

Un ralentisseur sur la R.D. 203 du côté de l'école est prévu.

Prochaines échéances : rendu de l'étude préliminaire pour fin septembre, présentation au conseil municipal, et en réunion publique en octobre, avant-projet pour fin novembre, dossier DETR à préparer pour décembre.

La réponse à la demande de subvention FAL pour l'installation de radars pédagogiques aura lieu lors de la commission permanente du Conseil départemental de fin septembre.

7° Point sur les travaux de la Maison des Assistantes Maternelles

Monsieur le maire a informé l'assemblée que les travaux d'enherbement partiel de la cour réalisés par l'entreprise Julien et Legault commencés la semaine dernière, se sont terminés lundi. 150 m² de gazon ont été semés, des bordures posées et les eaux pluviales captées. Des pièces d'enrobé ont été réalisées par l'entreprise sur des endroits endommagés par celle-ci.

Ce projet budgétisé pour la somme de 21 000 € coûtera environ 8 400 € H.T.

Patrick Rivière a sollicité un bilan global financier de la Maison des Assistantes Maternelles.

8° Convention avec la Fondation du Patrimoine pour le Moulin Blanchard

L'achèvement des travaux de toiture au Moulin Blanchard est prévu en octobre.

Monsieur le maire a rappelé que la Fondation du Patrimoine avait attribué une aide de 35 000 € en 2021 et de 15 000 € en 2022 pour participer au financement de ces travaux, l'aide 2022 étant à formaliser par la signature d'une convention entre les deux parties, ce qui est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Ces travaux estimés à 155 000 € H.T. s'élèvent après appel d'offres à 155 000 € TTC.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

9° Prise en charge du loyer d'habitation du médecin et décision modificative

Monsieur le maire a rappelé à l'assemblée l'inscription au budget général 2022 de la somme de 3 600 € pour la prise en charge par la commune de 6 mois de loyer d'habitation du docteur Encarnacion Cubero Peral, médecin généraliste à Nocé, hébergée à Berd'huis.

Cette somme inscrite à l'article 6132 est à transférer à l'article 6745, le versement se faisant sous forme de subvention, sur le plan comptable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté cette prise en charge et a donné un avis favorable à la décision modificative au budget général.

Monsieur le Maire a précisé que le cabinet médical fonctionnait bien.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

10° Organisation du repas des aînés

Martine Biffard a rappelé que le repas était fixé au 6 novembre. Il aura lieu à la salle des fêtes de Nocé. Le groupe de travail se réunira dans les 15 jours à venir pour le choix du traiteur et l'animation à définir. Cette année, le repas est offert aux personnes de 67 ans et plus et un cadeau sera offert aux doyens de chaque commune.

11° Questions orales

Monsieur le Maire a informé l'assemblée de la réception par la préfecture de l'Orne d'une notification d'attribution d'une nouvelle dotation dénommée dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et de la valorisation des aménités rurales. La dotation pour Perche en Nocé s'élève à 4 303 € pour l'exercice 2022 à cibler sur des actions dans l'axe donné.

Suite à la demande de Daniel Pistoli qui a sollicité l'inscription du sujet de la gendarmerie en questions orales, au regard d'un article publié dans le Perche sur le projet de gendarmerie communautaire à Tourouvre et qui s'interroge sur l'opportunité d'engager des frais notamment d'architecte pour la même opération à Nocé, monsieur le maire l'a informé qu'après avoir rencontré le président de la CDC des Hauts du Perche, le dossier est en suspens, les aides de l'Etat étant insuffisantes.

Le Ministère de l'Intérieur a communiqué un avis favorable à la construction de la caserne de gendarmerie de Nocé. Le projet sera réexaminé en septembre pour étudier la faisabilité financière du projet.

Olivier Potts a informé que le tournage réalisé en avril à Nocé sur le Médicobus passera en septembre sur France 2.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22H50

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Pascal PECCHIOLI



Catherine BOUCAULT